

La gestion numérique des archives de militant-es. Défis et questionnements à l'échelle d'un Centre d'archives privées, le CARHOP

Christine Machiels, Sara Tavares Gouveia & François Welter, CARHOP

Paru dans P. SERVAIS et F. MIRGUET (dir.), *Archiviste de 2030. Réflexions prospectives*, Publications des Archives de l'Université Catholique de Louvain, Louvain-La-Neuve, 2015.

Le Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire, connu sous le nom CARHOP asbl, a déménagé en 2012. Il occupe partiellement les bâtiments de l'ancien centre hospitalier régional de Braine-le-Comte¹. C'est un tournant important dans l'évolution de l'association en général, et pour son centre d'archives en particulier². Déménager des collections, penser la (re)configuration du centre de documentation et du centre d'archives dans un espace nouveau, avec les contraintes mais aussi les potentialités liées à la rénovation des locaux, fédérer une équipe ainsi que des partenaires autour d'un projet d'aménagement, ne sont pas des étapes anodines dans une vie d'archiviste. Le changement a motivé une démarche réflexive au sein de l'équipe, d'abord sur nos pratiques au quotidien, puis, plus globalement, sur nos métiers d'historiens et d'archivistes du mouvement ouvrier.

À ce titre, le déménagement du CARHOP constitue une « opportunité créatrice », ou à tout le moins, une « fenêtre ouverte » vers de nouvelles perspectives. Faut-il profiter d'un changement d'environnement de travail pour réorienter nos pratiques ? Le CARHOP est-il toujours « en phase » avec les préoccupations de ses partenaires, organisations ouvrières et/ou militant-es, en quête de leurs racines, ainsi qu'avec les enjeux actuels qui traversent aujourd'hui le secteur professionnel des archives ? Comment connecter notre projet à de possibles évolutions ? Ces changements doivent-ils se répercuter sur la manière dont le CARHOP mène la récolte et la sauvegarde de la mémoire ouvrière, depuis plus de trente ans ? Comment définir les nouveaux défis, et y répondre ?

Vous avez dit « révolution numérique » ?

L'amorce d'une réflexion passe d'abord par l'identification des mutations observées ces dernières années au sein des mouvements sociaux, et du mouvement ouvrier en particulier (déposants), ainsi que dans le secteur des archives, sur divers plans, dont institutionnel et technique (dépositaires).

Sans prendre part au débat sur l'idée contestée d'un « nouveau militant »³, notre attention comme archiviste se focalise sur un possible facteur de changement dans l'histoire sociale de l'activisme : l'émergence du « numérique ». Si des sociologues insistent, à raison, sur la continuité dans les répertoires d'actions collectives, les choix organisationnels, les formes de l'engagement et les enjeux des luttes sociales d'hier et d'aujourd'hui⁴, la « révolution numérique » n'en a pas moins modifié considérablement les formes et les apparences.

1. Le nouveau siège d'activités du CARHOP se situe avenue de la Houssière, 80. Le CARHOP maintient son siège social à Bruxelles (rue de la Poste, 111). Pour plus d'information : <http://www.carhop.be>

2. Créé en 1977 à la suite d'une exposition initiée par les Équipes populaires « L'histoire ouvrière, c'est notre affaire », le CARHOP s'est constitué en asbl en 1980. L'association est subventionnée d'abord comme service de lecture publique, puis comme service d'éducation permanente. En 1995, le CARHOP est reconnu comme centre d'archives privées par la Communauté française, en vertu du décret de 1994. Aujourd'hui, le CARHOP est reconnu comme Association d'éducation permanente et Centre d'archives privées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur les tenants et aboutissants de la nouvelle implantation du CARHOP, lire : M-T. COENEN, F. LORIAUX, « Le CARHOP : nouvelle implantation et nouvel essor », *L'info AAFB*, mars 2013, pp. 5-7. http://www.archivistes.be/PDF/Info-AAFB_17.pdf

3. L'idée est notamment alimentée par les travaux de P. PERRINEAU (dir.), *L'engagement, déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de Sciences-po, 1994 ; J. ION, *La fin des militants ?*, Paris, L'Atelier, 1997 ; J. ION, S. FRANGUIADAKIS, P. VIOT, *Militer aujourd'hui*, Paris, Autrement, 2005.

4. Communication de L. MATHIEU, Une « nouveauté verbale », le nouveau militantisme », *Quel présent pour la critique sociale ?*, Liège, juin 2010. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00958552>.

Quelles sont les répercussions de l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sur le mouvement ouvrier et ses organisations ? Les études visant à décrypter l'impact d'Internet, des réseaux et des médias sociaux sur l'action collective et l'engagement citoyen ne manquent pas⁵; elles portent et souvent stimulent, au sein même des mouvements sociaux, l'exercice d'une « démocratie internet », avec ses promesses et ses limites⁶. En revanche, au-delà de l'action militante immédiate, la mesure de l'impact de cette « révolution numérique » sur la mémoire ouvrière est une problématique peu abordée par les observateurs du social comme par les acteurs eux-mêmes.

À l'heure où le débat autour de l'enjeu mémoriel, y compris dans les mouvements sociaux, se pose plus que jamais⁷, ce constat d'indifférence peut paraître interpellant. En réalité, la dématérialisation des supports de l'action collective ne fait jamais qu'accentuer l'extrême fragilité du patrimoine militant, souvent délaissé par des personnes engagées à corps perdu dans l'action. En matière de conservation des archives privées, le seul cadre contraignant est celui fixé par la loi, selon lequel les associations se doivent de garder quelques documents, souvent comptables ou relatifs au personnel, le temps de leur durée d'utilité administrative. Quant à la sauvegarde des archives historiques, elle est souvent laissée à l'appréciation de l'association et de ses militants, et non à celle de professionnels de l'archive⁸. L'apparition de l'archive numérique plaide, et du même coup complexifie, la revendication, exprimée récemment par ces derniers, d'une législation spécifique relative à la protection des archives privées⁹.

La communauté archivistique s'est emparée du problème liée à la collecte et à la sauvegarde des « mémoires militantes numériques » il y a une dizaine d'années, notamment suite à la Charte sur la conservation du patrimoine numérique de l'UNESCO (2003). En 2005, l'association française CODHOS (Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale) publie un numéro des *Matériaux pour l'histoire de notre temps* dédié à l'articulation entre Internet et mouvements sociaux. CODHOS s'appuie notamment sur le réseau de l'IALHI (International Association of Labour History Institutions), pour visibiliser des projets de conservation du patrimoine électronique ouvrier et social, menés souvent à titre expérimental dans d'autres pays¹⁰.

Au-delà de l'évaluation des solutions techniques envisagées, aujourd'hui dépassées, les pistes concrètes évoquées dans ce dossier alimentent la réflexion du CARHOP, qui questionne la mesure de l'impact de la « révolution numérique » sur ses pratiques de collecte, de sauvegarde, de conservation et de communication de la mémoire ouvrière, sous toutes ses formes (écrite, sonore, audio-visuelle, iconographique). L'apparition des « mémoires militantes numériques » constitue-t-elle un véritable séisme pour la profession d'archiviste du monde ouvrier et social, au point de l'ébranler ? Ou au contraire l'émergence de ces nouvelles sources ne représente-t-elle pas une formidable opportunité de renforcer l'esprit collaboratif qui préside à la dynamique du CARHOP alliant la démarche d'éducation permanente à celle de la recherche historique ? Ces nouvelles pratiques militantes ne sont-elles pas l'occasion de réaffirmer le rôle de l'archiviste et de l'historien aux côtés des acteurs/actrices, les mouvements ouvriers et leurs organisations, dans le processus de co-construction d'un patrimoine et d'une histoire ouvrière et sociale ?

5. Pour un état de la question : J.L. MANISE, *Derrière le miroir. De la grammaire médiatique de l'engagement et du militantisme en ligne*, étude du CESEP, 2013.

6. D. CARDON, *La démocratie internet. Promesses et limites*, Paris, Seuil, 2010.

7. N. PONSARD, « Introduction », dans V. FLAURAUD, N. PONSARD (dir.), *Histoire et mémoire des mouvements syndicaux au XX^e siècle. Enjeux et héritages*, Nancy, éditions Arbres Bleu, 2013, pp. 21-23.

8. C. DUCLERT, « Mémoires de combats. Les archives de l'engagement social et associatif. Journée d'études organisée par le service interministériel des Archives de France et Sciences Po, le 7 novembre 2013 », *Histoire@Politique. Politique, culture, société – Rubrique « Comptes rendus – journées d'études »*. Mis en ligne le 24 novembre 2013, www.histoire-politique.fr

9. « Les archives... Un révélateur de l'état de notre société », memorandum 2014 de l'Association des Archivistes Francophones de Belgique (AAFB), priorités en vue des élections du 25 mai 2014, p. 8.

10. F. BLUM, B. GROppo, R. VACCARO, F. VEYRON (dir.), « Internet & mouvements sociaux. Nouvelles pratiques militantes, nouvelles sources pour l'histoire », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 79, juillet-septembre 2005. Pour la Belgique, l'expérience de l'AMSAB est développée dans un article rédigé par P. CREVE « Conserver la mémoire des mouvements sociaux contemporains en Flandres. Le travail de l'Institut d'histoire sociale de Gand (AMSAB-ISB) », pp. 105-108.

Des mémoires militantes numériques

La première étape de la réflexion porte sur l'identification des « traces » laissées par ces nouvelles pratiques militantes qui, en faisant intervenir les NTIC, inscrivent une partie (voire parfois la quasi-totalité) de la mémoire des mouvements sociaux dans l'ère du numérique. Comme la mémoire matérielle – composée de traces écrites, d'objets, de sources audio-visuelles, d'iconographie, etc. – la mémoire numérique se caractérise par une multitude de supports (site web, base de données, documents bureautiques, outils logiciels, etc.). Celle-ci n'est pas sans poser plusieurs questions. En premier lieu, même si aujourd'hui la communication interne au sein d'un mouvement social est presque exclusivement électronique, et que la tendance dans les prochaines années se profile vers une dématérialisation totale, et le « tout numérique », des documents papiers subsistent. Même dans le cas de leur numérisation, ceux-ci gardent une valeur légale qui exige de les conserver dans leur format d'origine. La coexistence de ces archives nécessite une gestion intégrée, papier et numérique, de l'information. Deuxièmement, il existe une différence significative entre les documents créés sous format papier et numérisés a posteriori, et les documents nés-numériques, les *born-digital archives*. Les problèmes – tels que l'identification du contexte de création ou de réception d'un document, de l'auteur, de la date, de la version, etc. –, sont parfois les mêmes dans les deux cas, mais se complexifient quand il s'agit de documents créés directement sous format électronique.

Outre la multitude des répertoires et des supports de la mémoire militante, engendrée par la révolution numérique, les spécificités des documents électroniques impliquent aussi le développement de nouvelles stratégies de collecte et de conservation. Comment cerner les contours propres à « la nébuleuse du Net militant », si dispersée et difficilement localisable ? Pour identifier les enjeux propres à ces nouvelles sources, nous empruntons à Fabien Granjon la notion « d'internet militant », qui lie les usages du Net et les nouvelles formes de militantisme, ainsi que la typologie qu'il en propose. Au sein du corpus de documents électroniques, trois catégories distinctes peuvent être identifiées : les sites web, les flux (message de listes, forums, réseaux sociaux...) et les documents d'activités d'une organisation (emails, documents de type bureautiques, ...) ¹¹. Leurs spécificités déterminent des procédures distinctes d'archivage, aux différentes étapes que sont la collecte, le tri, la conservation et la valorisation). Ces procédures doivent également tenir compte des difficultés propres à chacune des catégories de documents. Sans bouleverser les habitudes archivistiques, la singularité des documents électroniques soulèvent des enjeux inédits, notamment relatifs à l'étape de conservation, mais également, en amont, à celle de la collecte. Au vu de ces enjeux nouveaux, le CARHOP a fait le choix de créer un pôle « numérique » au sein de son organigramme, dédié à la prise en charge de cette problématique nouvelle, et pourtant étroitement connecté au pôle « archives », au pôle « images & sons », ainsi qu'au pôle « mémoire ouvrière ».

Des enjeux inédits de conservation

Au point de départ de la prise en charge du CARHOP sur la problématique des archives du mouvement ouvrier à l'ère du numérique, il faut noter la convergence entre des préoccupations propres au centre d'archives privées, qui conçoit les contours d'un nouveau dépôt à Braine-le-Comte, avec des interpellations de plusieurs partenaires-déposants (organisations, associations ou militants). Lorsque le CARHOP lance le projet d'une nouvelle infrastructure, il pressent aussi « l'appel d'air » en matière d'archives que celle-ci peut provoquer au sein du mouvement ouvrier et de ses organisations. Très vite, les nouvelles demandes des déposants se heurtent aux limites du lieu ; le nouveau siège d'activités est conçu pour accueillir l'ensemble des fonds déjà conservés par le CARHOP dans des dépôts régionaux (Ciney, La Louvière, Bruxelles), de manière centralisée. La marge de manœuvre pour de possibles accroissements est serrée. Des projets concrets d'extension du dépôt, visant à doubler les métrages d'archives, existent ; ils supposent un investissement budgétaire conséquent, auquel plusieurs partenaires-déposants contribuent. Le coût de la mise à disposition d'infrastructures invite toutefois à concevoir des alternatives à l'accumulation physique des archives papiers.

Parallèlement, le CARHOP est régulièrement interpellé par des organisations du mouvement ouvrier qui, lorsqu'elles envisagent des accroissements aux fonds existants, évoquent sérieusement le transfert de leurs ressources électroniques (serveurs, disques durs externes, etc.) au sein de notre centre d'archives. Face à ces nouveaux challenges, le CARHOP est forcé de réexaminer sa stratégie en matière de capacités de stockage et de gestion des documents, tous supports confondus.

11. F. GRANJON, « L'internet militant », dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 79, 2005, pp. 24-29. [En ligne] : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mat_0769-3206_2005_num_79_1_1036 (Consulté le 25 septembre 2014).

Or, les archives électroniques ne défont pas seulement les limites des espaces physiques de stockage. Elles supposent un travail en amont de la production documentaire visant à garantir la lisibilité, la pérennité, l'authenticité, la fiabilité, bref la traçabilité de l'information. La tâche de leur conservation se révèle d'autant plus complexe que les archives électroniques exigent d'être associées à une description technique de leur structure et de leur contenu pour être lues et exploitées. L'archivage des documents électroniques comporte plusieurs contraintes, parmi lesquelles : le lien, dès leur création, à un contexte de production, via un cadre de classement ; une identification du fichier par des métadonnées appropriées ; un enregistrement sous des formats de conservation pérennes suivant le support¹². La mise en place d'une politique d'archivage au sein d'une organisation-partenaire implique un triple investissement.

L'enjeu est d'abord *technique* ; l'archivage électronique nécessite une compétence informatique, l'usage d'un matériel fiable et d'un parc informatique performant, au point de départ du cycle de production des documents (autrement dit, au sein même des organisations partenaires). Quant à la conservation proprement dite, elle requiert inévitablement des centres d'archives privées qu'ils s'équipent d'une solution logicielle, qui soit à la fois une réponse pour la gestion électronique des documents (GED), ainsi qu'un système d'archivage électronique (SAE). Les possibilités techniques de l'outil-logiciel doivent correspondre tout autant aux normes archivistiques internationales qu'aux spécificités des archives privées. À ce sujet, le CARHOP se situe dans une phase de recherches et d'études ; pas encore dans celle de l'expérimentation¹³. L'investissement technique suppose naturellement un *coût financier* qu'il faut pouvoir évaluer, en termes d'acquisition (dépense exceptionnelle), mais également de maintenance (dépenses récurrentes). Mais l'enjeu qui nous interpelle le plus fort aujourd'hui est sans doute l'enjeu *humain* lié à l'archivage électronique ; de concert, déposants et dépositaires doivent être capables de préparer cet archivage, d'assurer une veille technologique, de procéder régulièrement à des migrations de données ou de supports. De tous côtés, le « tout numérique » peut provoquer des résistances, voire conduire à des impasses, si le processus de formation, souvent « gourmand » en temps et en argent, est malmené. À ce stade, la conservation des documents électroniques questionne les relations déposant-dépositaire, en présupposant des investissements concertés de part et d'autre.

L'exigence d'une démarche proactive de collecte

En amont de l'étape de la sauvegarde proprement dite, se pose inévitablement la question de la constitution du patrimoine archivistique du mouvement ouvrier. L'approche est coutumière pour le CARHOP : repérer les papiers de militants et convaincre ceux-ci de leur valeur historique suppose d'emblée des interventions volontaristes. Pour sauvegarder ce patrimoine, il faut au préalable consacrer du temps à aider le monde militant lui-même à prendre conscience de l'importance de la conservation de leurs documents. La collecte de la « mémoire militante numérique » s'apparente, dans la démarche comme dans l'esprit, aux pratiques habituelles du CARHOP en matière de sensibilisation, d'accompagnement, de responsabilisation à l'égard de l'archive¹⁴. Elle soulève toutefois des questionnements nouveaux.

La dématérialisation des supports complexifie la prise de conscience par les militants eux-mêmes d'une accumulation des « traces » de l'action collective. L'encombrement physique des archives de l'action militante, motive périodiquement les phases de tri, de conditionnement et d'inventaire. Dans l'esprit des militants, celles-ci concrétisent le passage pour une archive du stade « vivant », ou « intermédiaire » à celui d'« historique ». Or, sur le plan numérique, la logique de stockage se substitue souvent à celle de l'archivage. Si les limites du serveur ou du disque dur sont atteintes, les pratiques sont, au pire de troquer les fichiers électroniques les plus anciens contre les plus récents, au mieux de sauvegarder une partie d'entre eux sur des supports de type cd-rom ou disques durs externes, sans toutefois identifier précisément les données, et veiller à les migrer tous les 5 ans afin d'éviter les risques liés à l'obsolescence programmée. Le caractère évolutif de l'information numérique chamboule également la prise de conscience du « cycle du document ». Certains producteurs actualisent les données numériques, sans percevoir l'intérêt de pérenniser une version plus ancienne, révélatrice de l'action militante à un moment donné de son histoire.

12. M. LAJEUNESSE et C. COUTURE, *L'archivistique à l'ère du numérique. Les éléments fondamentaux de la discipline*, Presse Universitaire du Québec, Québec, 2014, p. 118.

13. Les fonctionnalités exigées d'un outil-logiciel (GED & SAE) par les Centres d'archives privées font actuellement l'objet d'un recensement exhaustif, par plusieurs d'entre eux, en vue de définir un cahier des charges pour une acquisition espérée dans les années à venir.

14. F. LORIAUX, C. MACHIELS, « Le recueil et la gestion des papiers de militants : l'expérience du CARHOP », Actes de la journée des archives de l'UCL « De l'individu à la série. Les archives personnelles : enjeux, acquisition, valorisation », Louvain-la-Neuve, 2012, pp. 117-122.

Le CARHOP n'a jamais limité ses missions à celles d'un simple dépositaire d'archives privées. Dans la pratique archivistique, il n'y a pas de fossé, même intellectuel, entre la collecte des archives du mouvement ouvrier, la conservation de son patrimoine, et l'écriture de son histoire. Sur le terrain, l'équipe du CARHOP veille à susciter, dans une démarche participative, le souvenir, la mémoire, bref, la récolte de sources orales ou écrites qui constituent les témoignages incontournables de notre histoire sociale. Il n'existe pas de processus contraignant, ni même automatique, veillant à la sauvegarde d'un patrimoine personnel ou privé. « Capter » la mémoire militante numérique s'apparente à « capter » la mémoire militante, orale ou écrite. La nébuleuse de « l'Internet militant » suppose une même logique « d'anamnèse » menée auprès des organisations et des acteurs eux-mêmes. Cette démarche proactive de collecte s'affilie, dans la méthode et dans l'esprit, aux vocations initiales du CARHOP.

Profession: « archiviste ». Les dessous d'un métier renouvelé

La gestion numérique des archives de militants suppose de l'archiviste un positionnement stratégique, en amont et en aval de l'étape de la conservation d'un patrimoine historique, qui lui permet d'imaginer des politiques d'archivage, réalisables à l'échelle des organisations-partenaires, et d'anticiper sur les enjeux techniques, financiers et humains qu'il faut pouvoir surmonter ou résoudre. L'expérience du CARHOP plaide pour le maintien d'un profil indissocié d'historien-archiviste, capable d'importer les principes de la double discipline, pour relever les enjeux inédits et les questionnements nouveaux liés à la collecte et la sauvegarde des mémoires militantes numériques.

Les théoriciens de la discipline archivistique montrent que celle-ci, dont les fondements sont institutionnalisés dans la seconde moitié du XX^e siècle, n'est pas fondamentalement ébranlée par la « révolution numérique »¹⁵. Ses principes, comme celui du respect des fonds, de leur provenance et de leur intégrité, restent inchangés. Il est toujours question d'acquérir, trier, classer, préserver et valoriser des archives qui ont, de manière invariable selon les supports, une valeur stratégique, économique ou juridique, voire patrimoniale. De même les critères de collecte, de tri et de conservation n'ont pas perdu de leur pertinence, ni même le respect du cycle de vie des archives, quand bien même il tend à se confondre dans l'environnement numérique. Lorsqu'il est question de gérer des fonds d'archives numériques, les références sont celles des outils archivistiques classiques (cadre de classement, tableaux de tri ou de gestion, relevé et inventaire, etc.), même s'ils se trouvent intégrés et/ou implémentés dans un outil logiciel. De même les règles de communicabilité et de consultation restent une gageure pour l'archiviste, particulièrement sous l'angle de la sécurité, qui prend une dimension plus technologique avec le numérique.

Les pratiques archivistiques, en revanche, se diversifient. La révolution numérique accentue la pluralité des métiers de l'archiviste. Elle contribue aussi à exiger une collaboration plus étroite entre les partenaires-déposants et les professionnels de l'archive. Tour à tour gestionnaire, expert et historien, l'archiviste a plus que jamais pour mission de comprendre et d'orchestrer le dialogue entre les producteurs des documents (les mouvements, les militants eux-mêmes), les techniciens de l'information (support technique et logistique de l'organisation militante/du centre d'archives), les dépositaires de cette mémoire (les centres d'archives), et ceux qui sont en recherche des traces de l'histoire ouvrière et sociale (les consultants – militants, citoyens ou chercheurs).

L'archiviste, ce gestionnaire

Les premières demandes des organisations du mouvement ouvrier à l'égard du CARHOP à propos de l'archivage électronique, enregistrées aux alentours de 2010-2011, étaient moins motivées par un souci patrimonial que par un objectif de « bonne gouvernance ». Ce constat tient sans doute à la spécificité des partenaires-déposants associatifs, qui ne disposent pas forcément de relais institutionnel de type « gestionnaire/manager de l'information » (comme dans une institution publique/une grande entreprise), chargé d'organiser et de fluidifier la communication, y compris numérique¹⁶. Le CARHOP a saisi la balle au bond, en se positionnant comme un interlocuteur légitime, tentant d'apporter des réponses concrètes aux défis de la gestion de l'information numérique. Il revenait toutefois à l'archiviste de convaincre l'organisation de lier d'emblée la gestion de l'information numérique aux missions patrimoniales du CARHOP, autrement dit d'anticiper sur les enjeux de l'archivage (la valeur historique des documents) lorsqu'il est question de la gestion électronique des documents

15. M. LAJEUNESSE et C. COUTURE, *L'archivistique à l'ère du numérique. Les éléments fondamentaux de la discipline*, Presse Universitaire du Québec, Québec, 2014, p. 3.

16. P. FLÜCKIGER, « L'archiviste, entre permanences et ruptures », dans P. SERVAIS et F. MIRGUET (Dir.), *Archiviste de 2030. Réflexions prospectives*, Publications des Archives de l'Université Catholique de Louvain, Louvain-La-Neuve, 2015.

(et leur valeur légale, juridique, économique, stratégique, etc.). C'est par cette expérience de terrain que la problématique de l'archivage électronique est apparue de manière prioritaire dans nos préoccupations de centre d'archives privées.

À ce stade, l'archiviste devient un gestionnaire de projet. Il développe, met en œuvre et assure le suivi d'un projet de gestion intégrée des archives, papiers et électroniques¹⁷. Cela implique d'en mesurer les enjeux juridiques, techniques, organisationnels et budgétaires. Concrètement, la mise en place d'une politique d'archivage passe par une *phase d'audit* de l'institution concernée. À l'instar de l'environnement papier, la gestion électronique des documents exige de dialoguer avec tous les acteurs qui participent, de près ou de loin, au cycle de vie des documents (les informaticiens, les juristes, les instances de décision, les usages des systèmes, les fournisseurs de service, etc.). L'archiviste devient un interlocuteur incontournable dès le processus de production des documents. Il doit faire preuve d'une certaine intelligence institutionnelle, décortiquer l'environnement de travail – son histoire, ses enjeux organisationnels et stratégiques, ses structures hiérarchiques. Il cible les flux de travail de l'organisation, et établit une typologie documentaire propre à l'organisation. Il définit les critères de tri, les délais et les conditions de conservation. Pour l'archiviste, il s'agit d'évaluer de manière critique les besoins actuels, comme les risques et les contraintes du projet.

L'archiviste, cet expert

Les phases successives d'*élaboration des procédures, de mise en œuvre, puis d'évaluation du projet* exigent ensuite de l'archiviste de développer une expertise technique. Celle-ci implique un processus de formation continue, pour les archivistes, et de formation universitaire, pour les futurs archivistes. On assiste aujourd'hui, avec des degrés différents de concrétisation, à l'émergence de filières, universitaire ou interuniversitaire, dédiés à l'information numérique (ou aux NTIC, aux Digital Humanities, à l'archivage électronique, etc.). Par exemple, l'historienne-archiviste responsable du pôle numérique du CARHOP a participé à la formation Docsafe (certificat inter-universitaire en management numérique), organisée en 2013 conjointement par les Archives de l'État, l'Université de Namur, et l'école de gestion de l'Université de Liège. Celle-ci a pour finalité « *la gestion de la chaîne complète de l'information numérique, de sa création à sa préservation sécurisée, en tenant compte de l'évolution des technologies, de la législation et des pratiques de gestion documentaire* »¹⁸. L'apport théorique des professionnels de l'archive, associé à celui de juristes, de gestionnaires de l'information, de techniciens en informatique, n'a de sens que couplé à une expérience de terrain. En Belgique francophone, plusieurs centres d'archives privées s'emparent des problèmes liés à l'archivage électronique, dans une phase d'étude et de réflexion. Dans la lignée de projets néerlandophones ou étrangers, la phase expérimentale semble prochainement incontournable.

Faut-il former des techniciens de la sauvegarde ou des historiens qui maîtrisent la technique de sauvegarde en vue de ses missions patrimoniales ? Le CARHOP soutient la seconde option. L'archiviste doit être capable, non pas de développer à lui seul des outils-logiciels, mais bien de comprendre les offres des développeurs, d'apporter des solutions et des supports techniques adaptés aux besoins des différents projets numériques qu'il coordonne. Les mémoires militantes numériques soulèvent des enjeux qui ne peuvent pas être surpassés uniquement par une expertise technique. Celle-ci n'apporte une plus-value au métier d'archiviste que, si elle est associée aux compétences propres à la discipline historique (critique historique, questionnement sur l'authenticité, etc.).

L'archiviste, cet historien

L'atout majeur de la combinaison historien-archiviste réside dans la faculté à sortir d'une logique de gestion/stockage/sauvegarde, pour entamer parallèlement un travail de communication et, plus globalement, de visibilité des archives numériques, natives ou non-natives. Ce travail de valorisation met aussi les outils du web (sites, portails, plateformes, blogs, expositions,...) en jeu. À l'environnement physique du centre d'archives privées s'ajoutent des portes d'entrée virtuelles. Il revient à l'archiviste-historien de créer des scénarios de « découvertes » des collections inédites, en fonction des publics, sur le terrain du numérique. Dans le cadre du CARHOP, le numérique est une belle façon de lier les missions de centre d'archives privées à celles d'association d'éducation permanente.

17. Par exemple, sur un projet mené avec la CSC, en partenariat avec le KADOC, lire : S. TAVARES GOUVEIA, *Comment sensibiliser les militants syndicaux à la conservation de leurs archives ? Entre idées reçues et pratiques : l'expérience du Secrétariat National de la CSC*, 2012 [En ligne]. http://www.CARHOP.be/images/Archives_CSC_S.TAVARES_GOUVEIA_2012.pdf

18. <http://www.docsafe.info>

La démarche collaborative et concertée entre les organisations du mouvement ouvrier et les professionnels de l'archive autour de l'écriture de l'histoire ouvrière et sociale se concrétise également en amont, au travers des étapes de collecte, de sauvegarde et d'archivage des mémoires militantes numériques. Le rôle de l'historien-archiviste est aussi celui d'un animateur, capable de sensibiliser des militants à la problématique de la conservation de la mémoire de leurs actions, dans une perspective historique et patrimoniale. Au CARHOP, cette mission est concrétisée au travers de la création en 2010, d'une École Ouverte d'Archivistique à destination du public associatif. Cette école organise des modules de formation générale à l'archivistique ainsi que des ateliers consacrés à des questions spécifiques, liées à la diversité des supports/formes de la mémoire associative et militante.

Des perspectives d'avenir

Le « numérique » et ses connexions avec l'action militante, sans révolutionner nos convictions d'historien-archiviste du mouvement ouvrier, ont introduit de nouvelles pistes d'action pour le CARHOP. L'actualité de l'association, notamment l'aménagement d'un dépôt principal à Braine-le-Comte, constitue une formidable aubaine pour mener une réflexion stratégique sur nos pratiques, mais aussi investir de nouveaux chantiers, dont l'archivage électronique. La souplesse associative du CARHOP constitue un atout. Loin de toute rigidité institutionnelle, qui pourrait constituer des « résistances » à la nouveauté, le CARHOP n'a pas de freins intellectuels, quand il s'agit de négocier des « tournants » (dont celui du numérique) dans le secteur des archives, en proposant des projets concrets et innovants, comme autant de « ballons d'essai », aux organisations déposantes partenaires. La force du CARHOP réside surtout dans plusieurs décennies d'expériences en matière de collecte, de gestion et de sauvegarde de la mémoire ouvrière, menées par une équipe polyvalente, sensible à lier ses missions d'éducation permanente à celles de centre d'archives privées. Si les supports changent, s'ils se doublent d'enjeux techniques inédits, ils n'en restent pas moins appréhendables, avec autant, voire plus de rigueur, par les méthodes et l'esprit qui mobilisent le CARHOP depuis sa création.

Mais le frein principal à l'innovation sur le terrain de l'archivage électronique, pour un centre d'archives privées comme le CARHOP, est sans nul doute la « prise de risques », technique et budgétaire, qu'implique la mise en place et la gestion d'infrastructures (outil logiciel, serveurs, etc.) dédiés à la conservation des mémoires militantes numériques. Pour surmonter cet obstacle, nous retenons de la démarche du réseau CODHOS, la nécessité de partager mais aussi de mutualiser les savoirs, les projets, les expériences, et surtout, les expertises, à l'échelle des centres d'archives privées, et, plus spécifiquement, des institutions d'histoire sociale, au niveau national et international. Reconfigurer les réseaux, les mobiliser autour des enjeux de l'archivage électronique, les impliquer dans des projets fédérateurs communs constituent autant d'étapes pour aboutir à la prise en charge de la problématique. La « révolution numérique » ne fait que renforcer la conviction que le métier d'archiviste suppose bel et bien un travail d'équipe.

